

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 969

23 avril 2013

### SOMMAIRE

<b>Aloco Holding S.à r.l.</b> .....	<b>46490</b>	<b>Kissel SA</b> .....	<b>46496</b>
<b>Alsina S.à r.l.</b> .....	<b>46490</b>	<b>Lali Holding S.A.</b> .....	<b>46495</b>
<b>BNB (Burn no Bridges Beteiligungsgesellschaft) S.A.</b> .....	<b>46477</b>	<b>Laline S.A., SPF</b> .....	<b>46494</b>
<b>Constellation Software Luxembourg</b> .....	<b>46508</b>	<b>La Pergola Vini S.à r.l.</b> .....	<b>46495</b>
<b>Elevation S.A.</b> .....	<b>46502</b>	<b>La Surveillance Luxembourgeoise S.A.</b> ...	<b>46495</b>
<b>Empire Holding S.à r.l.</b> .....	<b>46466</b>	<b>Lloyds TSB Bank plc</b> .....	<b>46496</b>
<b>Enterprise Systems Technologies S.à r.l.</b> .....	<b>46476</b>	<b>LMI Finance S.A.</b> .....	<b>46496</b>
<b>Entreprise de Constructions Costantini S.A.</b> .....	<b>46477</b>	<b>Lothian Partners 27 S.à r.l.</b> .....	<b>46494</b>
<b>ESCF Germany S.à r.l.</b> .....	<b>46478</b>	<b>LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l.</b> ..	<b>46496</b>
<b>ESCF Soparfi A S.à r.l.</b> .....	<b>46479</b>	<b>Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l.</b> .....	<b>46495</b>
<b>Europe Ventures Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>46466</b>	<b>Newell Corp S.à r.l.</b> .....	<b>46501</b>
<b>Eurtrans S.A.</b> .....	<b>46510</b>	<b>New Exercise</b> .....	<b>46502</b>
<b>FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>46511</b>	<b>NG Luxembourg 5 S.à r.l.</b> .....	<b>46501</b>
<b>First Web S.A.</b> .....	<b>46512</b>	<b>nicko tours S.à r.l.</b> .....	<b>46491</b>
<b>Flexible Five SICAV-SIF</b> .....	<b>46507</b>	<b>Nonko S.A.</b> .....	<b>46511</b>
<b>GGG+ S.à r.l.</b> .....	<b>46512</b>	<b>NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l.</b> ....	<b>46497</b>
<b>Globality S.A.</b> .....	<b>46491</b>	<b>Poema</b> .....	<b>46493</b>
<b>HW International S.A.</b> .....	<b>46491</b>	<b>Primeria Consulting Sàrl</b> .....	<b>46494</b>
<b>Immint S.A.</b> .....	<b>46507</b>	<b>Primeria Consulting Sàrl</b> .....	<b>46493</b>
<b>Immobilière Goy S.à r.l.</b> .....	<b>46508</b>	<b>Primeria Consulting Sàrl</b> .....	<b>46492</b>
<b>Immobilière Goy S.à r.l.</b> .....	<b>46506</b>	<b>ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l.</b> .....	<b>46512</b>
<b>Impact Events S.A.</b> .....	<b>46477</b>	<b>PwC's Accelerator</b> .....	<b>46512</b>
<b>IMP S.à r.l.</b> .....	<b>46506</b>	<b>Redelcover S.A.</b> .....	<b>46492</b>
<b>in-edit S.à r.l.</b> .....	<b>46491</b>	<b>Royale Neuve I S.A.</b> .....	<b>46493</b>
<b>Inersys S.à r.l.</b> .....	<b>46507</b>	<b>Teston Finance S.à r.l.</b> .....	<b>46479</b>
<b>IN Holdings I S.à r.l.</b> .....	<b>46507</b>	<b>Wietor-Viandes</b> .....	<b>46479</b>
<b>International Engineering &amp; Construction S.A.</b> .....	<b>46492</b>	<b>Ziban S.A.</b> .....	<b>46491</b>

**Europe Ventures Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 160.080.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHRISTOPHER BREALEY  
DIRECTOR

Référence de publication: 2013034127/11.

(130041825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**Empire Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.761.986,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 174.302.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

**THERE APPEARED:**

- Europa Real Estate IV S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law whose registered office is at 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies with number B 172.857,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

Such Appearing Party is the sole shareholder of "Empire Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 174 302, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, the undersigned notary on 7 January 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial"), and whose articles (the "Articles") have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on 11 January 2013, not yet published in the Mémorial.

The agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1) Decision to introduce two (2) classes of shares in the Company's share capital in order to have the Company's entire share capital represented by class A shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each ("A Shares"), and by class B shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each ("B Shares");

2) Decision to convert the existing twelve thousand six hundred (12,600) shares;

3) Decision to increase the issued share capital of the Company with an amount of one million seven hundred forty-nine thousand three hundred eighty-six Pounds Sterling (GBP 1,749,386.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (EUR 12,600.-) to one million seven hundred sixty-one thousand nine hundred eighty-six Pounds Sterling (GBP 1,761,986.-) by creating and issuing new shares with nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and in particular by creating and issuing one million seven hundred fourteen thousand eight hundred thirty-seven (1,714,837) new A Shares with nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the "New A Shares") and thirty-four thousand five hundred forty-nine (34,549) new B Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the "New B Shares"), by contribution in cash;

4) Decision to amend and restate the articles of association of the Company;

5) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolution was taken unanimously:

*First resolution*

The Appearing Shareholder has resolved to introduce two (2) classes of shares in the Company's share capital in order to have the Company's entire share capital represented by A Shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and by B Shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, having the rights and features as set out in the restated articles to be adopted in the fourth resolution below.

### *Second resolution*

The Appearing Shareholder has resolved to convert the existing twelve thousand six hundred (12,600) shares into twelve thousand six hundred (12,600) A Shares wholly held by the Appearing Shareholder.

### *Third resolution*

The Appearing Shareholder has resolved to increase the issued share capital of the Company with an amount of one million seven hundred forty-nine thousand three hundred eighty-six Pounds Sterling (GBP 1,749,386.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) to one million seven hundred sixty-one thousand nine hundred eighty-six Pounds Sterling (GBP 1,761,986.-) by creating and issuing new shares with nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and in particular by creating and issuing one million seven hundred fourteen thousand eight hundred thirty-seven (1,714,837) New A Shares with nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and thirty-four thousand five hundred forty-nine (34,549) New B Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, by contribution in cash.

### *Subscription and Payment*

The one million seven hundred fourteen thousand eight hundred thirty-seven (1,714,837) New A Shares and thirty-four thousand five hundred forty-nine (34,549) New B Shares have been subscribed as follows:

- Europa Real Estate IV S.à r.l., previously named, represented by Mr Eric BIREN, previously named, declare to subscribe and fully pay in for one million seven hundred fourteen thousand eight hundred thirty-six (1,714,836) New A Shares for a total issue price of one million seven hundred fourteen thousand eight hundred thirty-six Pounds Sterling (GBP 1,714,836.-) paid by it by a cash contribution; proof that the one million seven hundred fourteen thousand eight hundred thirty-six Pounds Sterling (GBP 1,714,836.-) in respect of this cash contribution is at the free disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Europa Real Estate IV (NO.2) S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law whose registered office is at 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies with number B 172.861, represented by Mr Eric BIREN, previously named, acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power, declare to subscribe and fully pay in for one (1) New A Share for a total issue price of one Pound Sterling (GBP 1.-) paid by it by a cash contribution; proof that the one Pound Sterling (GBP 1.-) in respect of this cash contribution is at the free disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- M7 EMPIRE LLP, a limited liability partnership established under English law, with registered number OC381138 and whose address is 15 Fulwood Place, London, WC1V 6AY, duly represented by Mr Gilles François, residing in Luxembourg, by virtue of tree proxy given on 31<sup>st</sup> January 2013, hereto annexed, declare to subscribe and fully pay in for all of the thirty-four thousand five hundred forty-nine (34,549) New B Shares for a total issue price of thirty-four thousand five hundred forty-nine Pounds Sterling (GBP 34,549.-) paid by it by a cash contribution; proof that the thirty-four thousand five hundred forty-nine Pounds Sterling (GBP 34,549.-) in respect of this cash contribution is at the free disposal of the Company has been given to the undersigned, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

### *Fourth resolution*

The Shareholders have resolved to amend and restate the Articles of the Company, without amending the object clause, which shall now read as follows:

« **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, subject to the provisions of the Law, the Articles and any agreement which may be entered into between the Shareholders (at this term is defined below) and the Company (as it may be amended or modified from time to time) (the "Shareholders' Agreement").

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the name "Empire Holding S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or by an extraordinary general meeting of its partners, as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.**

6.1 The subscribed capital is fixed at one million seven hundred sixty-one thousand nine hundred eighty-six Pounds Sterling (GBP 1,761,986.-) divided into one million seven hundred twenty seven thousand four hundred thirty seven (1,727,437) class A shares (the "Class A Shares") having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and thirty-four thousand five hundred forty-nine (34,549) class B shares (the "Class B Shares"), having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each. The Class A and B Shares are together referred to as the "Shares". The holder(s) of Class A Shares shall be referred to as the "Class A Shareholder(s)" and the holder(s) of Class B Shares shall be referred to as the "Class B Shareholder(s)". The Class A Shareholder(s) and the Class B Shareholder(s) shall together be referred to as the "Shareholders".

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate fund to the legal reserve.

**Art. 7. Amendment to the Articles.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by decision of the partners' meeting, as the case may be, in accordance with article 17 of these Articles and the provisions of the Shareholders' Agreement.

**Art. 8. Right attached to the Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Indivisibility of the Shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of the Shares.**

10.1 In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law and the provisions of the Articles and subject to the provisions relating to transfer restrictions contained in the Shareholders' Agreement.

10.3 Any purchaser or transferee of any Share (and the transferor Shareholder shall procure that such purchaser or transferee shall) enter into and become bound by an accession agreement to the Shareholders' Agreement undertaking to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement with effect from the date of completion of the transfer of Shares to it, and the Managers shall not register any transfer of Shares in the Company's share register unless and until such deed of accession has been executed.

**Art. 11. Drag along rights.**

11.1 If the Class A Shareholders or any of their Affiliates (the "Relevant Shareholder") wishes to sell all of the Class A Shares and their Loans to a Third Party Buyer, the Relevant Shareholder may, on any sale by it of all or the relevant part of its Shares and loans to a Third Party Buyer, by serving a notice on the Class B Shareholder, require the Class B Shareholder (and require the Class B Shareholder to procure that its Affiliates) sell all their Shares and loans to the Relevant Shareholder or to the Third Party Buyer (completion of such sale to take place on the same date as the date of completion of the sale by the Relevant Shareholder to the Third Party Buyer).

11.2 The Shareholders are bound to observe the detailed procedure in relation to the exercise of a drag-along right as described in the Shareholders' Agreement.

**Art. 12. Tag along rights.**

12.1 If a Relevant Shareholder wishes to sell all or such part of their Class A Shares and Loans as comprise more than 75% of the Shares and more than 75% of the Loans to a Third Party Buyer, the Class B Shareholder may, by serving a notice on the Relevant Shareholder, require the Relevant Shareholder or Third Party Buyer to purchase all of its Shares and Loans.

12.2 The Shareholders are bound to observe the detailed procedure in relation to the exercise of a tag-along right as described in the Shareholders' Agreement.

**Art. 13. Death, Insolvency and Bankruptcy.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 14. Management.**

14.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board") composed of three (3) managers (the "Managers" and each, a "Manager") who need not be Shareholders, to be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company, out of a list of candidates proposed by the Class A Shareholder(s).

14.2 The Managers shall not be entitled to any remuneration or any reimbursement of expenses in the performance of their duties as Managers, unless otherwise agreed by the Class A Shareholders

14.3 In dealing with third parties, the Board of Managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office.

14.4 They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

14.5 The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any Manager or by any special attorney appointed by a resolution duly passed by the Board or granted by any Manager.

**Art. 15. Meetings of the Board.**

15.1 In case of several Managers, the Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

15.2 The Class B Shareholder shall be entitled to nominate in writing one person to attend Board Meetings as an observer. The observer may take part in a Board Meeting (but shall have no right to vote on any matter thereat or count in relation to the quorum and no right to put items on the agenda for such meeting)

15.3 Meetings of the Board shall be held in Luxembourg. The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two Managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

15.4 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

15.5 No notice shall be required in case all the Managers are present or represented at a meeting of such Board of Managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board of Managers.

15.6 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

15.7 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

15.8 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting. No resolution shall be passed which would be contrary to a matter which requires the consent of both Class A Shareholders and Class B Shareholder(s) in accordance with article 16 below (the "Reserved Matters").

15.9 The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the Managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

**Art. 16. Reserved Matters.**

16.1 Provided that no event of default (as contemplated in the Shareholders' Agreement) has occurred or is occurring in relation to the Class B Shareholder, if the Managers or any Shareholder wish to transact any of the reserved matters specified as such in the Shareholders' Agreement (the "Reserved Matters"), they shall promptly notify each of the Class A Shareholders and the Class B Shareholder in accordance with the relevant provisions of the Shareholders' Agreement. Where it is reasonable to do so, the Class B Shareholder shall have the right to object to any of the Reserved Matters in the manner set out in the Shareholders' Agreement.

16.2 The Shareholders are bound to observe the detailed procedure in relation to the Reserved Matters as described in the Shareholders' Agreement.

**Art. 17. Shareholders.**

17.1 The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

17.2 In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

17.3 Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

17.4 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 18. Fiscal year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 19. Annual Accounts.**

19.1 Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20. Auditors.**

20.1 The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

20.2 The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

**Art. 21. Distributions.**

21.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

21.2 The decision to distribute funds and the determination of the conditions, amount and order of such distributions shall in any event comply with and be taken in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

**Art. 22. Interim Dividends.**

22.1 Subject to and in accordance with article 21 and the provisions of the Shareholders' Agreement, the Board of Managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

22.2 For the purposes of this article 22, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 23. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 24. Definitions.**

"Affiliate" means any person which in relation to the person concerned (if a body corporate) is a parent undertaking or a subsidiary of that body corporate or a subsidiary of that parent undertaking and any other person, partnership or unit trust which controls, is controlled by or is under control with that first person, partnership or unit trust is or managed or advised by the Asset Manager (as defined in the Shareholders' Agreement) or adviser of that person, partnership, unit trust or body corporate.

"Loan(s)" means sums that may be advanced by a Shareholder or any Affiliate of a Shareholder to the Company, as the term "Loans" may be defined in the Shareholders' Agreement.

"Third Party Buyer" means an entity in which the Shareholders neither directly nor indirectly, nor through an Affiliate, hold any shares or other interest whatsoever.

**Art. 25. Miscellaneous.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier jour de février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

Europa Real Estate IV S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.857,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel Associé est l'associé unique de "Empire Holding S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174 302, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner en date du 7 janvier 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Jean-Joseph Wagner en date du 11 janvier 2013 et qui n'a pas encore été publié au Mémorial.

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Décision d'introduire deux (2) catégories de parts sociales dans le capital social de la Société dans le but d'avoir l'ensemble du capital social de la Société représenté par des parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune ("Parts Sociales de Catégorie A") et par des parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune ("Parts Sociales de Catégorie B");

2) Décision de convertir les douze mille six cents (12.600) parts sociales existantes;

3) Décision d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million sept cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 1.749.386,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Livres Sterling (GBP 12.600,-) à un million sept cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 1.761.986,-) par la création et l'émission nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et en particulier par la création et l'émission d'un million sept cent quatorze mille huit cent trente-sept (1.714.837) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A") et de trente-quatre mille cinq cent quarante-neuf (34.549) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), par un apport en numéraire;

4) Décision de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société;

5) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes furent prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'introduire deux (2) catégories de parts sociales dans le capital social de la Société dans le but d'avoir l'ensemble du capital social de la Société représenté par des Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et par des Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les droits et caractéristiques prévues dans les nouveaux statuts qui seront adoptés dans la quatrième résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de convertir les douze mille six cents (12.600) parts sociales existantes en douze mille six cent (12.600) Parts Sociales de Catégorie A entièrement détenues par l'Associé.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million sept cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 1.749.386,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Livres Sterling (GBP 12.600,-) à un million sept cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 1.761.986,-) par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et en particulier, par la création et l'émission d'un million sept cent quatorze mille huit cent trente-sept (1.714.837) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et de trente-quatre mille cinq cent quarante-neuf (34.549) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en numéraire.

#### *Souscription et Paiement*

Les un million sept cent quatorze mille huit cent trente-sept (1.714.837) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et les trente-quatre mille cinq cent quarante-neuf (34.549) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B sont souscrites comme suit:

- Europa Real Estate IV S.à r.l., prénommée, représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé, a déclaré souscrire et payer entièrement un million sept cent quatorze mille huit cent trente-six (1.714.836) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A pour un montant total d'émission d'un million sept cent quatorze mille huit cent trente-six Livres Sterling (GBP 1.714.836,-) payées par un apport en numéraire; preuve que les un million sept cent quatorze mille huit cent trente-six Livres Sterling (GBP 1.714.836,-) au titre de cet apport en numéraire est à la libre disposition de la Société a été donnée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément réception de la preuve du paiement.

- Europa Real Estate IV (NO.2) S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.861, représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle, a déclaré souscrire et payer entièrement une (1) Nouvelle Part Sociale de Catégorie A pour un montant total d'émission d'une Livre Sterling (GBP 1,-) payée par un apport en numéraire; preuve qu'une (1) Livre Sterling (GBP 1,-) au titre de cet apport en numéraire est à la libre disposition de la Société a été donnée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément réception de la preuve du paiement.

- M7 EMPIRE LLP, un limited liability partnership régi par les lois d'Angleterre, ayant le numéro d'enregistrement OC381138 dont le siège social est au 15 Fulwood Place, Londres, WC1V 6AY, ici représentée par Gilles François, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 31 janvier 2013 à Luxembourg, ci-annexée, a déclaré souscrire et payer entièrement les trente-quatre mille cinq cent quarante-neuf (34.549) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B pour un montant total d'émission de trente-quatre mille cinq cent quarante-neuf Livres Sterling (GBP 34.549,-) payé par un apport en numéraire; preuve que les trente-quatre mille cinq cent quarante-neuf Livres Sterling (GBP 34.549,-) au titre de cet apport en numéraire est à la libre disposition de la Société a été donnée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément réception de la preuve du paiement.

#### *Quatrième résolution*

Les associés ont décidé de modifier et de procéder à une refonte des Statuts de la Société, sans modifier la clause d'objet, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société peut à tout moment être composée par un ou plusieurs associés, sous réserve des dispositions de la Loi, des Statuts ou de tout pacte qui a pu être conclu entre les Associés (tel que définit ci-dessous) et la Société (tel qu'amendé ou modifié à tout moment) (le "Pacte d'Associés").

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination "Empire Holding S.à r.l."

**Art. 5. Siège Social.**

5.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Associé Unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts, le cas échéant.

5.3. L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital Social.**

6.1. Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-six Livres Sterling (GBP 1.761.986,-) divisé en un million sept cent vingt-sept mille quatre cent trente-sept (1.727.437) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et trente quatre mille cinq cent quarante-neuf (34.549) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A et de les Parts Sociales de Catégorie B sont définies ensemble en tant que les "Parts Sociales". Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A sont définis en tant que le(s) "Associé(s) de Catégorie A" et le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B sont définis en tant que le(s) "Associé(s) de Catégorie B". Le(s) Associé(s) de Catégorie A et le(s) Associé(s) de Catégorie B sont définis en tant que les "Associés".

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés ou de l'Associé Unique selon le cas, par la Société, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou à l'Associé Unique selon le cas, ou pour être affectée à la réserve légale.

**Art. 7. Modification des Statuts.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts et des dispositions du Pacte d'Associés.

**Art. 8. Droits attachés aux Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivisibilité des Parts Sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de Parts Sociales.**

10.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi et dans ces Statuts et sous réserve des dispositions relatives aux restrictions de transferts contenues dans le Pacte d'Associés.

10.3. Tout acheteur ou cessionnaire de toute Part Sociale (et l'Associé cédant doit garantir que l'acheteur ou cessionnaire le fera) devra conclure et être tenu par un contrat d'adhésion au Pacte d'Associés afin d'être tenu par les termes

du Pacte d'Associés avec effet à la date d'exécution du transfert des Parts Sociales, et les Gérants ne pourront enregistrer un tel transfert de Parts Sociales dans le registre des associés de la Société à moins que et jusqu'à ce que le contrat d'adhésion ait été signé.

#### **Art. 11. Droits de Sortie Forcée.**

11.1. Si les Associés de Catégorie A ou leurs Affiliés (l'"Associé Vendeur") souhaite transférer tout ou partie de ses Parts Sociales de Catégorie A et Prêts à un Tiers Acheteur, l'Associé Vendeur pourra, sur toute vente par lui de partie ou de toutes ses Parts Sociales et Prêts à un Tiers Acheteur, en envoyant une notice à l'Associé de Catégorie B, requérir de l'Associé B (et requérir de l'Associé B qu'il requière de ses Affiliés) qu'il vende l'ensemble de ses Parts Sociales et Prêts à l'Associé Vendeur ou à un Tiers Acheteur (la réalisation de cette vente devant avoir lieu le même jour que celui de la réalisation de la vente par l'Associé Vendeur au Tiers Acheteur).

11.2. Les Associés sont tenus de suivre la procédure détaillée concernant l'exercice du droit de sortie forcée telle que décrite dans le Pacte d'Associés.

#### **Art. 12. Droits de Sortie Conjointe.**

12.1. Si l'Associé Vendeur souhaite vendre tout ou partie de ses Parts Sociales de Catégorie A et Prêts tels qu'ils représentent plus de 75% des Parts Sociales et plus de 75% des Prêts à un Tiers Acheteur, l'Associé de Catégorie B peut, en envoyant une notice à l'Associé Vendeur, requérir de l'Associé Vendeur ou d'un Tiers Acheteur qu'il achète tout ou partie de ses Parts Sociales et Prêts.

12.2. Les Associés sont tenus de suivre la procédure détaillée concernant l'exercice du droit de sortie conjointe telle que décrite dans le Pacte d'Associés.

**Art. 13. Décès, Insolvabilité et Faillite.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

#### **Art. 14. Gérance.**

14.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de trois (3) gérants (les "Gérants" et chacun, un "Gérant") qui n'ont pas besoin d'être des Associés, devant être nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société, à partir d'une liste de candidats proposés par le(s) Associé(s) de Catégorie A.

14.2. Les Gérants ne doivent pas avoir droit à une rémunération ou au remboursement de dépenses dans le cadre de l'exercice de leur devoirs en tant que Gérants, à moins qu'il n'en soit accepté autrement par les Associés de Catégorie A.

14.3. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat.

14.4. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

14.5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants ou par tout mandataire spécial nommé par résolution dûment adoptée par le Conseil ou par tout Gérant.

#### **Art. 15. Réunions du Conseil.**

15.1. Lorsqu'il y a plusieurs Gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

15.2. L'Associé de Catégorie B sera en droit de nommer par écrit une personne pour assister aux Réunions du Conseil en tant qu'observateur. L'observateur pourra prendre part à une Réunion du Conseil (mais il n'aura aucun droit de vote sur les sujets considérés, ou ne pourra être pris en compte pour le calcul du quorum et n'aura aucun droit de soumettre des points à l'ordre du jour de ladite réunion).

15.3. Les Réunions du Conseil devront se tenir à Luxembourg. Le Conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

15.4. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

15.5. Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

15.6. Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

15.7. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

15.8. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Aucune résolution ne peut être adoptée qui serait contraire à une résolution nécessitant le consentement des Associés de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B conformément à l'article 16 ci-dessous (les "Matières Réservées").

15.9. Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les Gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du Conseil de Gérance.

#### **Art. 16. Matières Réservées.**

16.1. Sous réserve qu'aucun cas de défaillance (tel que prévu par le Pacte d'Associés) ait eu lieu ou a lieu concernant un Associé de Catégorie B, si les Gérants ou tout Associé souhaite traiter n'importe laquelle des matières réservées telles que définies dans le Pacte d'Associés (les "Matières Réservées"), ils devront rapidement notifier chacun des Associés de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B conformément aux dispositions concernées du Pacte d'Associés. Lorsqu'il est raisonnable de le faire, l'Associé de Catégorie B aura le droit d'objecter à n'importe quelle Matière Réservée de la manière prévue par le Pacte d'Associés.

16.2. Les Associés sont tenus de suivre la procédure détaillée concernant les Matières Réservées telle que décrite dans le Pacte d'Associés.

#### **Art. 17. Associés.**

17.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

17.3. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

17.4. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 18. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 19. Comptes Annuels.**

19.1. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

#### **Art. 20. Auditeurs.**

20.1. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

20.2. Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu (ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 21. Distributions.**

21.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

21.2. La décision de distribuer des fonds et la détermination des conditions, montants et ordres de ces distributions doivent, dans tous les cas, être conformes et adoptés en conformité avec les dispositions du Pacte d'Associés.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.**

22.1. En conformité avec l'article vingt et un et les dispositions de Pacte d'Associés, le Conseil de Gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le Conseil de Gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

22.2. Pour les besoins de cet article vingt-deux, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

**Art. 23. Dissolution - Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 24. Définitions.**

"Affilié" signifie toute personne qui, en relation avec la personne concernée (si ce n'est pas une entité), est une entreprise mère ou filiale de cette personne ou toute entreprise filiale de cette entreprise mère et toute autre entité, partenariat ou trust qui contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle de cette première personne, partenariat ou trust est géré ou conseillé par un Gérant d'Actif (tel que définit dans le Pacte d'Associés) ou conseiller de cette personne, partenariat ou trust ou entité.

"Prêt(s)" signifie les sommes qui peuvent être avancées par un Associé ou un Affilié d'un Associé de la Société, tel que le termes "Prêts" peut être défini dans le Pacte d'Associés.

"Tiers Acheteur" signifie une entité dans laquelle les Associés ne détiennent aucune parts sociales ou autre titre de quelque forme que ce soit, ni directement, ni indirectement, ni par l'intermédiaire d'un Affilié.

**Art. 25. Divers.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, G. FRANÇOIS, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 février 2013. Relation: EAC/2013/1979. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013034122/583.

(130042244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Enterprise Systems Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.518.

Les statuts coordonnés au 26 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2013034124/11.

(130041878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Entreprise de Constructions Costantini S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.  
R.C.S. Luxembourg B 28.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS COSTANTINI S.A.  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013034137/11.

(130042169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**Impact Events S.A., Société Anonyme,  
(anc. BNB (Burn no Bridges Beteiligungsgesellschaft) S.A.).**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.  
R.C.S. Luxembourg B 129.041.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "BNB (Burn no Bridges Beteiligungsgesellschaft) S.A.", mit Sitz in L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 129.041, gegründet am 12. Juni 2007, gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1608 vom 31. Juli 2007

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Bob PLEIN, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Dame Françoise HÜBSCH, Angestellte, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

- 1) Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in Impact Events S.A.
- 2) Anpassung von 1sten Artikel der Satzung.
- 3) Abänderung des Gesellschaftszweck und Anpassung von Artikel 4 der Statuten wie folgt:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Planung, Organisation und Durchführung von Veranstaltungen, die Erstellung von Kommunikationskonzepten, sowie der Handel mit Waren und Vermittlung von Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin alle kommerziellen Aktivitäten im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004, welche das abgeänderte Gesetz vom 28. Dezember 1988 ergänzt, über die Niederlassungsfreiheit und die Regulierung des Zugangs zum Handel an Handwerker, Händler, des Herstellers und bestimmte Berufe.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.»

4) Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass sämtliche Aktien, welche das gesamte Kapital darstellen, anwesend oder vertreten sind und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Somit waren keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Als dann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft in Impact Events S.A. abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt auf Grund des vorstehenden Beschluss Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

« **Art. 1.** Die Aktiengesellschaft besteht unter der Bezeichnung Impact Events S.A.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

« **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Planung, Organisation und Durchführung von Veranstaltungen, die Erstellung von Kommunikationskonzepten, sowie der Handel mit Waren und die Vermittlung von Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin alle kommerziellen Aktivitäten im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004, welche das abgeänderte Gesetz vom 28. Dezember 1988 ergänzt, über die Niederlassungsfreiheit und die Regulierung des Zugangs zum Handel an Handwerker, Händler, des Herstellers und bestimmte Berufe.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.»

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 900,- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Bob PLEIN, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/220. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 1. März 2013.

Référence de publication: 2013029702/86.

(130036392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**ESCF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.175.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034140/10.

(130041786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**ESCF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 155.720.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034144/10.

(130041723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**Wietor-Viandes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 19A, rue de Haller.  
R.C.S. Luxembourg B 95.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034921/9.

(130042405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Teston Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.250,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 175.877.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of March.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Teston Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, whose registered office is at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg and whose share capital at the date hereof is fixed at twenty thousand euros (EUR 20,000.-),

here represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

**Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies' Law), and the present articles of association (these Articles).

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is "Teston Finance S.à r.l.".

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1. The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), and to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2. The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3. The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders or group or affiliated companies of its shareholders, and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with, professional market parties). Loans to, or investments in, retail clients are excluded.

4.4. The Company may enter into derivative transactions with its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5. The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6. The Company may also enter into forward sale agreements.

4.7. The Company may borrow in any form including through a trust (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares**

### **Art. 6. Corporate capital, Authorised capital.**

6.1. The initial issued corporate capital is fixed at fourteen thousand two hundred and fifty euros (EUR 14,250.-), represented by fourteen thousand two hundred and fifty shares of class A (the Class A Shares) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2. In compliance with the Luxembourg legal requirements and in addition to the initial issued share capital, the Company is authorised to issue additional Class A Shares and to issue shares of class B with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Shares and, together with the Class A Shares, the Shares), the Class A Shares and the Class B Shares having the rights and obligations as determined by the shareholders or the board of managers from time to time.

6.3. The Company shall have, in addition to the initial issued share capital, an authorised capital of thirty million euros (EUR 30,000,000.-), represented by thirty million (30,000,000) Class A Shares and/or Class B Shares.

6.4. Within the limits of article 189 of the Companies' Law, the board of managers is hereby authorised, to issue further Class A Shares and/or Class B Shares with or without an issue premium as indicated above in Article 6.2, so as to bring the total corporate capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such Shares at any time prior to the end of a five year time period from the date of publication of the relevant authorisation given to the Company's management in this respect under the present Articles.

6.5. The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares from time to time.

6.6. When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.7. The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for the amendment of these Articles.

6.8. The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

6.9. Each Share gives right to one vote.

6.10. Subject to Articles 6.11, 19 and 20, the Distributable Profit (as defined in Article 19.2) (including the profits realised by the Company since (i) the end of the latest financial year the annual accounts of which have been approved or (ii) prior to the approval of the first annual accounts, the Company's incorporation, as the case may be) shall be distributed to the shareholders as follows:

(A) first, dividends may be distributed (if any) to the holders of the Class B Shares (if any) *pari passu*, up to an amount of eight hundred million euros (EUR 800,000,000) for the Class B Shares (the Preferred Dividend), it being understood that such maximum Preferred Dividend is payable once only; and

(B) secondly, provided that, and at any time after, the Company has paid the entire Preferred Dividend to the holders of the Class B Shares (if any), dividends are paid to the holders of the Class A Shares and the Class B Shares *pari passu*, in proportion of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium).

6.11. Notwithstanding Article 6.10, the funds received as share premium upon issuance of the Shares (if applicable) shall be allocated to a special premium reserve dedicated to the specific class of Shares (Class A Shares or Class B Shares) issued, except for those funds allocated to the legal reserve. Each special premium reserve shall be at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

6.12. Liquidating distributions will be made to each class in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the share capital plus share premium of the Company.

**Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior written approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of Shares, reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Subject to Article 7.4, the Shares shall not be redeemable at the request of a shareholder.

7.4 The Class B Shares may be redeemed pursuant to Articles 7.5 to 7.8 at any time at the option of the holder of such Shares (or any person who would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of such shares, hold such shares), on not less than one business day's written notice to the Company (such notice specifying the selected date on which such redemption is to occur, which must be a business day,)

7.5 The redemption price payable per share upon the redemption of the Class B Shares shall:

(A) if such shares are being redeemed at the option of the holder, be equal to the amount corresponding to the aggregate nominal capital and share premium (if applicable) paid upon issue for the Class B Shares being redeemed on such B Shares Redemption Date, less the aggregate gross Preferred Dividend paid on such shares, divided by the number of Class B Shares being redeemed; or

7.6 Upon the redemption of the Class B Shares, the Company may only use distributable profits and reserves (including only the Class B share premium, if any), as shown in interim financial statements to be drawn up as of the relevant B Shares Redemption Date, to pay out the redemption price to the holders of the Class B Shares.

7.7 On the relevant B Shares Redemption Date, the Class B Shares being redeemed shall be automatically cancelled and the board of managers or, as the case may be, the Company's insolvency receiver shall be authorised and required to take all necessary steps for the purpose of updating these Articles and the register of the Company's shareholders as a result of any cancellation of redeemed shares.

7.8 For the avoidance of doubt, the redemption price payable in respect of any Class B Shares being redeemed shall, on and from the relevant B Shares Redemption Date, constitute a debt of the Company owed to the person who holds the Class B Shares being redeemed (or who would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of such shares, hold such shares). If any Class B Shares are transferred prior to the relevant B Shares Redemption Date (or would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of such shares, have been so transferred), the debt (and the benefit of any security for such debt) shall be owed to the transferee. In the event that such debt (and/or associated security) does not (owing to the operation of law) transfer to the transferee, then the transferor shall hold its rights in respect of the debt (and/or associated security), and any proceeds thereof, on trust for the transferee.

**Art. 8. Events on shareholders.** The life of the Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9. Rights of shareholders.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder, cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration (other than, in the case of a shareholder, by exercising the voting rights attached to the shares of such shareholder).

**Title III. - Management**

**Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1. The Company is administered by a board of managers composed of three managers, out of which: (A) one manager of class A (the Class A Manager) and (B) two managers of class B (the Class B Managers), with a majority of managers professionally resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

10.2. The managers' powers and their remuneration (which shall, unless paid by a third party, be deferred for so long as any Class B Shares are in issue in respect of which the full Preferred Dividend has not been paid) shall be fixed by the general meeting of shareholders.

10.3. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons, so long as such removal does not result in a breach of the residency rules stated in Article 10.1.

**Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.**

11.1. The managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint another manager as a chairman pro tempore to preside over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 11 and chairing meetings of the board of managers.

11.2. In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, provided that they respect the residency rules set out in Article 10.1, and provided that such appointment must be ratified by the next general meeting.

11.3. Unless stated otherwise in these Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.4. The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers, as often as the interest of the Company so requires, with a notice period of at least one clear business day. The notice period may be waived provided all the managers attend the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.5. Meetings of the board of managers are quorate if (i) the Class A Manager and at least one Class B Manager are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.

11.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by such means of communication while being physically present in Luxembourg throughout the entire meeting will be counted in the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting.

11.7. If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

#### **Art. 12. Resolutions of the board of managers.**

12.1. Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder, in which case he has one additional vote per proxy.

12.2. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes, signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

12.3. Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 13. Powers of the management.**

13.1. The board of managers is vested with the broadest powers, to the extent not reserved as a matter of law or by these Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

13.2. The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

#### **Art. 14. Delegation of powers.**

14.1. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg (each, a Daily Manager).

14.2. The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

14.3. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

14.4. Unless special decisions have been reached concerning authorised signatories in the context of the delegation of powers or the giving of proxies by the board of managers pursuant to this Article 14 (in particular, in the case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound by the joint signature of the Class A Manager and one Class B Manager.

**Art. 15. Management indemnity.** A manager does not, in his function as such, incur any personal obligation concerning the commitments undertaken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

#### **Art. 16. Procedural rules for shareholders' meetings.**

16.1 For so long as there is only a single shareholder of the Company, the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

16.2 Subject to Article 16.5, all decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 If there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. Subject to Article 16.5, a written decision is deemed validly taken once it has been adopted by shareholders representing more than fifty per cent. (50%) of the Company's share capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

16.5 The following matters shall, notwithstanding any other provision of these Articles (and to the fullest extent permitted by applicable law) require the unanimous prior consent of all shareholders (and any action purportedly taken by any fewer number of shareholders or by the managers of the Company without such unanimous consent of the shareholders shall be void and of no effect):

(A) the amendment, modification, waiver or replacement of, or the taking of any action which violates or is any way inconsistent with, any provision of these Articles;

(B) the taking of any action which would result in, or might reasonably be expected to result in, the Company being resident for tax purposes in any jurisdiction other than Luxembourg;

## **Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation**

**Art. 17. Financial year.** The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

### **Art. 18. Annual statutory accounts.**

18.1 Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet for the Company, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company, (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company and (iii) otherwise comply with all applicable legal requirements.

18.2 At the same time, the management will prepare a profit and loss account for the Company, in accordance with all applicable legal requirements, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

18.3 Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

### **Art. 19. Distributions.**

19.1 The credit balance of the profit and loss account of the Company, after deduction of applicable expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five per cent. of the Company's net profit will be transferred to the legal reserve. Such deductions shall cease to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the Company's nominal capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. Without prejudice to Article 20, the balance of the Company's net profit which is not credited to the legal reserve, plus any profits carried forward and sums from reserves available for distribution, less losses carried forward (the Distributable Profit) is at the disposal of the general meeting of shareholders.

19.3 For the avoidance of doubt, a dividend, once declared, shall constitute a debt of the Company owed to the person who holds the shares (or who would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of such shares, hold such shares) in respect of which such dividend was declared. If any shares in respect of which a dividend has been declared are transferred prior to the date on which such dividend is due to be paid (or would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of such shares, have been so transferred), the debt (and the benefit of any security for such debt) shall be owed to the transferee. In the event that such debt (and/or associated security) does not (owing to the operation of law) transfer to the transferee, then the transferor shall hold its rights in respect of the debt (and/or associated security), and any proceeds thereof, on trust for the transferee.

**Art. 20. Interim dividends.** The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends in respect of the Shares, subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date as at which the interim accounts have been drawn up must not be more than three weeks prior to the date of the relevant board meeting to approve the payment of the interim dividend; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient Distributable Profit (including the profits realised by the Company since (i) the end of the latest financial year the annual accounts of which have been approved by the shareholders of the Company or (ii) prior to the approval of the first annual accounts, the Company's incorporation, as the case may be) of the Company exist.

**Art. 21. Auditor.** The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders,

which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are eligible for reappointment.

**Art. 22. Liquidation.**

22.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders by the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

22.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the Company's assets and payment of the Company's debts.

22.3 Liquidating distributions will be made to each class in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the share capital plus share premium of the Company;

**Art. 23. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in these Articles shall be governed by the existing applicable laws.

*Transitory disposition*

Exceptionally, the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of December 2013.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The fourteen thousand two hundred and fifty (14,250) Class A Shares have been subscribed by Teston Holdings S.à r.l., prenamed, and fully paid up by the contribution in cash of an aggregate amount of fourteen thousand two hundred and fifty euros (EUR 14,250.-).

The aggregate amount of fourteen thousand two hundred and fifty euros (EUR 14,250.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1) The following are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

I. as Class A Manager:

Klaus Carsten HEYDEN, born on 2 May 1972 in Bergisch Gladbach, Germany, residing at Isoldenstrasse 68, 80804 München, Germany.

II. as Class B Managers:

- Ninno GIANLUCA, born on 07 April 1975 in Policoro, Italy, residing professionally at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg; and

- Diabate HASSANE, born on 04 April 1971 in Treichville, Germany, residing professionally at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

*Estimated costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person, in the case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the French version:**

L'an deux mille treize, le treize mars,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Teston Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, non encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et dont le capital social s'élève à la date de ce jour au montant de vingt mille Euros (EUR 20.000.-),

représentée par M<sup>e</sup> Cécile JAGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare former:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet -Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est «Teston Finance S.à r.l.»

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, sans limitation, à travers un «trust») des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou «trusts», d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, débentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris les dérivatifs), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à ses sociétés mères ou filiales.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires, et (ii) des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination des clients particuliers/ de détail sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions dérivées avec ses partenaires, groupe ou filiales de ses partenaires, contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé, et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé.

4.5 La Société peut constituer une sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents sur les sûretés dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations et dépenses de sa société mère, ou les obligations et l'exposition de tout groupe ou société filiale.

4.6 La Société peut également intervenir dans les contrats de vente à terme.

4.7 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris via un trust (à l'exception cependant des demandes de prêts du public ou la prise de dépôts du public/ de particuliers).

4.8 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, durable ou non, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts**

#### **Art. 6. Capital social, Capital autorisé.**

6.1 Le capital social de la société est fixé à quatorze mille deux cent cinquante Euros (EUR 14.250,-) divisé en quatorze mille deux cent cinquante (14.250) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Ordinaires de Catégorie A») ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 En accord avec les dispositions légales luxembourgeoises et en surplus du capital social émis, la Société est autorisée à émettre des Parts Ordinaires de Catégorie A supplémentaires et des parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Ordinaires de Catégorie B») avec les Parts Ordinaires de Catégorie A sont référencées sous le terme les «Parts»), les Parts Ordinaires de Catégorie A et les Parts Ordinaires de Catégorie B ayant les droits et obligations tel que déterminés par les associés ou le conseil de gérance.

6.3 La Société aura, en surplus du capital social initial émis, un capital autorisé de trente millions d'Euros (EUR 30.000.000,-) représenté par trente millions (30.000.000) de Parts Ordinaires de Catégorie A et/ou Parts Ordinaires de Catégorie B.

6.4 Dans les limites prévues par l'article 189 de la Loi sur les Sociétés, le conseil de gérance est par le présent acte autorisé à émettre de nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie A et/ou Parts Ordinaires de Catégorie B avec ou sans prime d'émission correspondante comme indiqué plus haut dans l'Article 6.2, afin de ramener le capital social total de la Société au capital total autorisé de la Société de manière intégrale ou partielle, et de temps à autre déterminée de manière discrétionnaire par la Société ainsi que d'accepter des souscriptions pour de telles Parts à tout moment avant la fin d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet dans ces Statuts.

6.5 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions pour toute souscription de Parts.

6.6 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches le permettant de modifier le présent Article 6 pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements tout en respectant la loi.

6.7 La période de cette autorité pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

6.8 Le capital autorisé ou le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.9 Chaque Part donne droit à une voix.

6.10 Sous réserve des articles 6.11, 19 et 20, le bénéfice distribuable (tel que défini à l'article 19.2) (y compris les profits réalisés par la Société depuis (i) le dernier exercice social clos pour lequel les comptes annuels ont été approuvés ou (ii) avant l'approbation des premiers comptes annuels, suivant la constitution de la société, selon les cas) doivent être distribués aux actionnaires comme suit:

(A) d'abord, aux porteurs de Parts Ordinaires de catégorie B (le cas échéant) pari passu, jusqu'à un montant de huit cent millions d'Euros (EUR 800.000.000) pour les Parts Ordinaire de catégorie B (le Dividende Préférentiel), étant entendu que ce Dividende Préférentiel, étant un maximum, sera versé qu'une seule fois, et

(B) Deuxièmement, à condition que, et à tout moment après, le paiement par la Société de la totalité du Dividende Préférentiel aux détenteurs de Parts Ordinaires de catégorie B (le cas échéant), un dividende sera distribué aux détenteurs Parts Ordinaires de catégorie A pari passu, en proportion du montant de leur apport (correspondant à la valeur nominale plus prime d'émission).

6.11 En dépit de l'Article 6.10, les fonds reçus au titre de la prime d'émission perçus sur l'émission de ces Parts (si applicable) sont affectés à une réserve spéciale pour les primes alloués à chaque catégorie de Parts (Parts Ordinaires de Catégorie A et Parts Ordinaires de Catégorie B), sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

6.12 Les produits de liquidation seront distribués à chaque catégorie de parts en proportion du capital et de la prime d'émission que chaque catégorie de Parts représente et ce en fonction du capital social global et de la prime d'émission de la Société.

#### **Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.**

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de Parts entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part.

7.3 Sous réserve de l'article 7.4, Les Parts ne seront pas rachetées suite à la demande d'un associé.

7.4 Les Parts Ordinaires de Catégorie B sont rachetables conformément aux articles 7.5 à 7.8 à tout moment à la demande du détenteur de ces Parts (ou toute personne, qui du fait d'un oubli du conseil de gérance n'a pas été enregistrée valablement comme détenteur de ces parts), par demande écrite adressée à la Société au moins un jour ouvrable avant ladite date de rachat (cette demande mentionnant la date de rachat souhaitée, cette date devant être un jour ouvrable)

7.5 Le prix de rachat à verser par part, lors du rachat des Parts Ordinaires de Catégorie B sera:

(A) si ces parts sont rachetées à la demande du détenteur, équivalent au montant correspondant à l'addition de la valeur nominale et de la prime d'émission (le cas échéant) versé lors de l'émission des Parts Ordinaires de Catégorie B et comptabilisé jusqu'à la Date de Rachat des Parts Ordinaires de Catégorie B, de ce montant est déduit le montant total brut du Dividende Préférentiel distribué aux détenteurs de ces parts, divisé par le nombre de Parts Ordinaires de Catégorie B étant rachetées.

7.6 Lors du rachat des Parts Ordinaires de Catégorie B, la Société ne peut utiliser, pour payer le prix de rachat aux détenteurs de Parts Ordinaires de Catégorie B, que les profits distribuables et les réserves (y compris la prime d'émission), tels qu'ils ressortent des comptes intérimaires à établir à la Date de Rachat des Parts Ordinaires de Catégorie B.

7.7 A la Date de Rachat des Parts Ordinaires de Catégorie B, les Parts Ordinaires de Catégorie B rachetées devront être automatiquement annulées et le conseil de gérance ou, le cas échéant, le liquidateur de la Société est autorisé et a

l'obligation de procéder à toute démarche afin de mettre à jour les Statuts et le registre des associés de la Société en conséquence de toute annulation de parts liées à leur rachat.

7.8 Afin d'éviter tout doute, le prix de rachat à verser en relation avec le rachat des Parts Ordinaires de Catégorie B doit, à et à compter de la Date de Rachat des Parts Ordinaires de Catégorie B, constitué une dette dûe par la Société au détenteur des Parts Ordinaires de Catégorie B rachetées (ou toute personne, qui du fait d'un oubli du conseil de gérance n'a pas été enregistrée valablement comme détenteur de ces parts). Si une Part Ordinaire de Catégorie B est cédée avant la Date de Rachat des Parts Ordinaires de Catégorie B (ou du fait d'un oubli du conseil de gérance ladite cession n'a pas été valablement enregistrée), la dette (ainsi que le bénéfice de toute garantie liée à cette dette) sera due au cessionnaire. Dans le cas où cette dette (ainsi que toute garantie liée à cette dette) n'est pas (par effet de la loi) transférée au cessionnaire, le cédant détiendra les droits octroyés par cette dette (ainsi que le bénéfice de toute garantie liée à cette dette), ainsi que les bénéfices en découlant, au nom et pour le compte du cessionnaire.

**Art. 8. Événements concernant les associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9. Droits des associés.** Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la société (si ce n'est du fait de leur qualité d'associés par l'exercice de leur droit de vote attaché aux parts qu'ils détiennent).

### Titre III. - Gérance

#### Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants, dont (A) un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et (B) deux gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»), la majorité demeurant professionnellement au Luxembourg, pas nécessairement associé, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

10.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération (laquelle, à moins qu'elle ne soit payée par un tiers, ne sera pas versée tant que des Parts Ordinaires de Catégorie B seront en circulation et que le Dividende Préférentiel ne sera pas payé en intégralité) sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

10.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées à l'article 10.1.

#### Art. 11. Procédure des réunions du conseil de gérance.

11.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant résidant professionnellement au Luxembourg qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance.

11.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

11.3 À moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

11.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

11.5 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si (i) un Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule physiquement à Luxembourg.

11.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participant à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, il est entendu que seul un tel gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par de tels moyens de communication en étant présent au Luxembourg pendant toute la réunion sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent au Luxembourg.

11.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

### **Art. 12. Décisions du conseil de gérance.**

12.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant à droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

12.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

12.3 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elle avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue, à condition que ces résolutions circulaires aient été signées au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

### **Art. 13. Pouvoirs de la gérance.**

13.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

13.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «Gérant(s) Délégué à la gestion journalière».

14.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

14.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

14.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 14 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Gérant Délégué, la Société est engagée par la seule signature de l'un des Gérants Délégués), la Société est engagée, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 15. Indemnité de gérance.** Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

## **A. Titre IV. - Assemblée générale des associés**

### **Art. 16. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

16.2 Sous réserves de l'article 16.5, toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Selon l'article 16.5 une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

16.5 Les décisions suivantes requièrent, et ce malgré toute disposition contraire des Statuts (et lois applicables), le vote préalable unanime de tous les associés (et toute décision prise par un nombre restreint d'associés ou par le conseil de gérance sans le vote préalable unanime des associés sera considérée nulle et non avenue):

(A) tout changement, toute modification, toute suppression ou remplacement, ou toute action passée en violation ou étant en contradiction avec les dispositions des présents Statuts,;

(B) tout acte qui aurait pour effet, ou dont l'effet envisagé est d'être considérée résidente fiscale d'un pays autre que le Luxembourg.

## **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de l'année et finit le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 18. Comptes sociaux annuels.**

18.1 Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société et (iii) se conforment à toute obligation légales.

18.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

18.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

### **19. Distributions.**

19.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au-delà de ces proportions. Sans préjudice des dispositions de l'article 20, l'excédent du bénéfice net qui ne sera pas alloué à la réserve légale, ainsi que tous profits reportés et tous fonds mis en réserves disponibles, moins les pertes reportées (le Profit Distribuible) est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

19.3 Afin d'éviter tout doute, un dividende, une fois déclaré, constitue une dette due par la Société à la personne détenant les parts sociales (ou à toute personne, qui du fait d'un oubli du conseil de gérance n'a pas été enregistrée valablement comme détenteur de ces parts) au moment de la déclaration de dividende. Si une part est cédée entre le moment de la déclaration de dividende et la date à laquelle le paiement doit intervenir (ou du fait d'un oubli du conseil de gérance ladite cession n'a pas été valablement enregistrée), la dette (ainsi que le bénéfice de toute garantie liée à cette dette) sera due au cessionnaire. Dans le cas où cette dette (ainsi que toute garantie liée à cette dette) n'est pas (par effet de la loi) transférée au cessionnaire, le cédant détiendra les droits octroyés par cette dette (ainsi que le bénéfice de toute garantie liée à cette dette), ainsi que les bénéfices en découlant, au nom et pour le compte du cessionnaire.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.(y inclus les profits réalisés par la Société depuis (i) la fin du dernier exercice social clos pour lequel les comptes annuels ont été approuvés par les associés de la Société ou (ii) la constitution de la Société mais préalablement à la première approbation des comptes annuels).

**Art. 21. Commissaire aux comptes.** La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

### **Art. 22. Liquidation.**

22.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

22.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

22.3 Les produits de liquidation seront distribués à chaque catégorie de parts en proportion du capital et de la prime d'émission que chaque catégorie de Parts représente et ce en fonction du capital social global et de la prime d'émission de la Société.

**Art. 23. Lois applicables.** Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2013.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les quatorze mille deux cent cinquante (14.250) Parts Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Teston Holdings S.à r.l., prénommée, et totalement payée par apport en numéraire d'un montant total de quatorze mille deux

cent cinquante Euros (EUR 14.250), de sorte que la somme de quatorze mille deux cent cinquante Euros (EUR 14.250) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après l'immatriculation de la Société, l'unique associé susmentionné prend les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

I. En tant que Gérant de Catégorie A:

- Klaus Carsten HEYDEN, né le 2 mai 1972 à Bergisch Gladbach (Allemagne), résidant professionnellement à Isoldenstrasse 68, 80804 Munich (Allemagne);

II. En tant que Gérant de Catégorie B:

- Ninno GIANLUCA, né le 07 avril 1975 à Policoro, Italie, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg; et

- Diabate HASSANE, né le 04 avril 1971 à Treichville, Allemagne, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

2) La Société aura son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

*Evaluation et Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mars 2013. LAC / 2013/ 11764. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036037/619.

(130044295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.287.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013034957/10.

(130043205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

---

**Aloco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.300,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013034954/11.

(130043126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

---

**nicko tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.800.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034948/11.

(130042944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**in-edit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 137.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013034947/10.

(130043023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Ziban S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.255.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZIBAN S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013034931/12.

(130042866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**HW International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 175.382.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035206/10.

(130042903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Globality S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035180/10.

(130043598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**International Engineering & Construction S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 36, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.019.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66027 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035210/10.

(130043600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

---

**Redelcover S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.055.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg, le jeudi 6 mars 2013*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

\* M. Marc Hubrecht, Administrateur, demeurant au 13, Oude Lindestraat, B-1800 Vilvoorde

\* M. Geert Verellen, Administrateur, demeurant au 53, Rue Osseghem, B-1080 Bruxelles

\* M. Julien Leclère, demeurant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

\* M. Kris Van Strydonck, demeurant professionnellement au Zoning Industriel, Rue d'Olm 51, B-8281 Kehlen

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013034820/24.

(130042610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Primeria Consulting Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.536.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2011, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 31 août 2012 référence L-120151633*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Primeria Consulting S.à r.l.

TMF Corporate Service S.A.

Signature

*Gérant unique*

Référence de publication: 2013034807/16.

(130042353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Primeria Consulting Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.536.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2009, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 9 février 2011  
référence L-110024587*

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.  
Primeria Consulting S.à r.l.  
TMF Corporate Service S.A.  
Signature  
Gérant unique

Référence de publication: 2013034808/16.

(130042354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.226.

*Extract of the minutes of the meeting of the board of directors held on march 12, 2013 in Luxembourg*

The Board of Directors accept the resignation of Mr Christophe Brechignac as Director B.

The Board of Directors decide to appoint Mr James Peters, born on May 29, 1971 with professional address at 10, Harewood Avenue, UK - London NW1 6AA as Director B in replacement of Mr Christophe Brechignac the resigning Director B to terminate his mandate of Director B.

This nomination of the new Director B will be submit to ratification by the next Ordinary General Meeting of Shareholders.

**Version française**

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Mr Christophe Brechignac, Administrateur B.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mr James Peters, né le 29 mai 1971, ayant comme adresse professionnelle, 10, Harewood Avenue, Londres NW1 6AA, en tant que Administrateur B pour terminer le mandat d'Administrateur B de Mr Christophe Brechignac, Administrateur démissionnaire.

Pour copie conforme  
- / Patrick SABIA  
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013034815/22.

(130042364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Poema, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 158.263.

**EXTRAIT**

L'Assemblée a décidé en date du 8 mars 2013 de révoquer la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES de son mandat de Commissaire aux comptes de la société avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour Extrait  
La société

Référence de publication: 2013034805/16.

(130042575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Primeria Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.536.

Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 10 septembre 2010  
référence L-100138622

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Primeria Consulting S.à r.l.

TMF Corporate Service S.A.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2013034806/16.

(130042352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Laline S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.748.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 12 mars 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 12 mars 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Pour LALINE S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013034717/22.

(130042509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Lothian Partners 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.096.208,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société (l'«Assemblée»), tenue extraordinairement en date du 12 mars 2013 que:

- L'Assemblée accepte la démission, en sa qualité de gérant de la Société, de Mr. Axel RUST, né à Neuwied, Allemagne, en date du 20 septembre 1965, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et ce avec effet à partir de la date de la réunion;

- L'Assemblée accepte la démission, en sa qualité de gérant de la Société, de Mr. Aryn HASSANALLY, né à Karachi Pak, Canada, en date du 4 avril 1972, avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, GB - W1G OTT London, England, et ce avec effet à partir de la date de la réunion;

- L'Assemblée décide de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, Mr. Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, en date du 18 juin 1976, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion, et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Lothian Partners 27 S.à r.l.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013034710/25.

(130042431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**La Pergola Vini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 142.132.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013034714/10.

(130042564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 152.681.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 22 février 2013, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Yue Li de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par l'associé unique.

2. Monsieur Zhang Chao, né le 23 juillet 1978 à Yunnan, Chine, avec adresse professionnelle au 51/F, New World Center, 6009 Yitian Road, 518026 Shenzhen, China, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013034713/19.

(130042367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**La Surveillance Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 55.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013034715/10.

(130042452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Lali Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.640.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LALI HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013034716/11.

(130042836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Kissel SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.222.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KISSEL SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013034700/11.

(130042915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Lloyds TSB Bank plc, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.749.

---

RECTIFICATIF

Par la présente il est signalé que la société de droit étranger LLOYDS TSB BANK plc n'a pas modifié sa dénomination sociale en LLOYDS BANKING GROUP PLC le 4 août 2009 tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1691, le 2 septembre 2009 (numéro de dépôt 090126207, déposé au RCSL en date du 11 août 2009) et cette mention avait donc été déposée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg par erreur.

Les données correctes relatives à la personne morale de droit étranger sont les suivantes:

Dénomination ou raison sociale: LLOYDS TSB BANK plc

Pays: Royaume-Uni

Numéro d'immatriculation: 2065

Nom du registre: Companies House

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LLOYDS TSB BANK plc, Luxembourg Branch

Succursale de LLOYDS TSB BANK plc

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013034727/22.

(130042609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**LMI Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 100.085.

---

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de LMI Finance S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

*Pour LMI Finance S.A.*

Référence de publication: 2013034728/13.

(130042727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.850.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013034729/10.

(130042754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.483.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFEFR, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NYLCAP Mezzanine Partners III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, duly represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole partner of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l." (the "Company"), with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.483, incorporated by virtue of a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on April 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1073, on May 21, 2010. The articles of incorporation have not been amended since.

II. The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

- 1) Amendment of the composition and representation of the board of managers of the Company, and further amendment of Articles 7, 8, 9 and 10 of the Articles of Association;
- 2) Resignation of Thomas Haubenstricker, Laetitia Ambrosi and Alexandra Petitjean as managers of the Company, with immediate effect;
- 3) Appointment of the following individuals as managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time:

*Class A Managers:*

- Thomas Haubenstricker, born on May 16, 1960 in Michigan, United States of America, with professional address at 51 Madison Avenue, Suite 1600, New York, NY 10010, United States of America; and
- Robert Barrack, born in New York, United States of America on May 22, 1951, with professional address at 51 Madison Avenue, Suite 1600, New York, NY 10010, United States of America.

*Class B Managers:*

- Laetitia Ambrosi, born on March 12, 1975 in Lyon, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Alexandra Petitjean, born on July 22, 1979 in Remiremont, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- 4) Miscellaneous.

*First resolution*

The sole partner decides to change the composition and the representation of the board of managers of the company NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l., so that Articles 7, 8, 9 and 10 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

**7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). If several managers are appointed there shall be two (2) classes of managers, namely the class A and the class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

## 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favor of the resolution. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

## 8.3. Representation

(i) In all matters not exceeding ten thousand euro (EUR 10,000.-), the Company is bound towards third parties by the signature of one (1) class B manager.

(ii) In all matters exceeding ten thousand euro (EUR 10,000.-), the Company is bound towards third parties by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

## 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law."

### *Second resolution*

The sole partner decides to accept the resignation of Thomas Haubenstricker, Laetitia Ambrosi and Alexandra Petitjean as managers of the Company, with immediate effect and gives them full discharge for the execution of their mandates until this date.

### *Third resolution*

The sole partner decides to appoint the following individuals as managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time:

#### *Class A Managers:*

- Thomas Haubenstricker, born on May 16, 1960 in Michigan, United States of America, with professional address at 51 Madison Avenue, Suite 1600, New York, NY 10010, United States of America; and

- Robert Barrack, born in New York, United States of America on May 22, 1951, with professional address at 51 Madison Avenue, Suite 1600, New York, NY 10010, United States of America.

*Class B Managers:*

- Laetitia Ambrosi, born on March 12, 1975 in Lyon, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Alexandra Petitjean, born on July 22, 1979 in Remiremont, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu:*

NYLCAP Mezzanine Partners III, L.P., une société limitée ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, dûment représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de «NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.483, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1073 en date du 21 mai 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la composition et représentation du conseil de gérance de la Société NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l. et modification subséquente des articles 7, 8, 9 et 10 des statuts de la Société;
2. Démission de Thomas Haubenstricker, Laetitia Ambrosi et Alexandra Petitjean en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat;
3. Nomination des personnes physiques suivantes, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

*Gérants de Classe A:*

- Thomas Haubenstricker, né le 16 mai 1960 au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 51 Madison Avenue, Suite 1600, New York, NY 10010, Etats-Unis d'Amérique; and
- Robert Barrack, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 22 mai 1951, avec adresse professionnelle au 51 Madison Avenue, Suite 1600, New York, NY 10010, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de Classe B:*

- Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and
- Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Divers.

### Première résolution

L'associé unique décide de modifier la composition et représentation du conseil de gérance de la Société NYLCAP Mezzanine III Luxco Sàrl, et de modifier en conséquence les articles 7, 8, 9 et 10 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

#### « 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Si plusieurs gérants sont nommés, il y aura deux (2) classes de gérants, soit les gérants de classe A et les gérants de classe B.

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) Dans toutes les affaires inférieures à dix mille euros (EUR 10.000), la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un (1) gérant de classe B.

(ii) Dans toutes les affaires supérieures à dix mille euros (EUR 10.000), la Société est engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Thomas Haubenstricker, Laetitia Ambrosi et Alexandra Petitjean en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et leur donne entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer les personnes physiques suivantes, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

*Gérants de Classe A:*

- Thomas Haubenstricker, né le 16 mai 1960 au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 51 Madison Avenue, Suite 1600, New York, NY 10010, Etats-Unis d'Amérique; and
- Robert Barrack, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 22 mai 1951, avec adresse professionnelle au 51 Madison Avenue, Suite 1600, New York, NY 10010, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de Classe B:*

- Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and
- Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mars 2013. LAC/2013/10751. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034313/247.

(130042187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Newell Corp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 134.570.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013034309/10.

(130041934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 11 Août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mars 2013.  
NG Luxembourg 5 S.à r.l.  
Christopher Jenner  
Gérant

Référence de publication: 2013034310/14.

(130041822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**New Exercise, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7651 Heffingen, 16, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 48.724.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013034307/10.

(130042231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Elevation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.525.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150454,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ELEVATION S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet l'acquisition, la cession, la mise en location, l'administration et la mise en valeur de ses propres biens mobiliers et immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "YES EUROPE", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029037/236.

(130035863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

**Immobilière Goy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 49.247.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013034218/10.

(130042131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMP S.à r.l.

Référence de publication: 2013034221/10.

(130042261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.595.725,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.622.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IN Holdings I S.à r.l.

Référence de publication: 2013034222/10.

(130042026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Inersys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 117.199.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013034224/10.

(130041686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Flexible Five SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.727.

---

*Extrait de la délibération du Conseil d'Administration avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la SICAV-SIF avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 du 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034168/14.

(130042153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Immint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.411.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013034216/13.

(130041829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Immobilière Goy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 49.247.

Les comptes annuels au 11 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013034217/10.

(130042130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.017.600,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-ninth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Constellation Software Inc. Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Constellation Software Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, such branch registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 150.631,

in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Constellation Software Luxembourg, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée, private limited company), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 151.680 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 13 April 2010, number 769. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 29 November 2012 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mrs. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, by virtue of a proxy given.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand US dollars (USD 112,000) so as to raise it from its present amount of one million nine hundred five thousand six hundred US dollars (USD 1,905,600.-) consisting of nineteen thousand (19,000) Ordinary Shares and one million eight hundred eighty-six thousand six hundred (1,886,600) MRPS up to an amount of two million seventeen thousand six hundred US dollars (USD 2,017,600.-) by the issue of one hundred twelve thousand (112,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

*Subscription and Payment*

Thereupon, Constellation Software, Inc., Luxembourg Branch, prenamed, here represented as aforementioned, declares to subscribe for one hundred twelve thousand (112,000) MRPS with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the total amount of eleven million two hundred thousand US Dollars (USD 11,200,000), being the equivalent of eight million four hundred thousand Euro (EUR 8,400,000) according to the USD/EUR exchange rate shown on the website of Oanda.com as of 24 January 2012, being of 0.75 Euro for one US Dollar.

The total contribution of eleven million two hundred thousand US Dollars (USD 11,200,000) will be allocated as follows:

- one hundred twelve thousand US dollars (USD 112,000) to the share capital account of the Company;
- eleven million seventy-six thousand eight hundred US dollars (USD 11,076,800) to the MRPS premium account of the Company; and
- eleven thousand two hundred US dollars (USD 11,200) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

### Second resolution

As a consequence of the first Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at two million seventeen thousand six hundred US dollars (USD 2,017,600), consisting of nineteen thousand (19,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each and one million nine hundred ninety-eight thousand six hundred (1,998,600) mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. All MRPS issued by the Company are redeemable shares. MRPS have the same voting rights as the Ordinary Shares."

### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any manager of the Company and/or any employee of SGG Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 4,300.-.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Luxemburg.

Ist erschienen:

Constellation Software Inc. Luxemburg Branch, die luxemburgische Niederlassung von Constellation Software Inc., einer Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ontario, Kanada, als Niederlassung eingetragen in das luxemburgische Handelsregister unter der Nummer B 150.631,

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend "die Einzelgesellschafterin") der Constellation Software (Luxemburg), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, eingetragen in das Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 151.680 (nachfolgend die "Gesellschaft"), wirksam gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichnenden Notars mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 2009 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 2010 unter der Nummer 769. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert aufgrund einer Urkunde von Herrn Maître Henri Hellinckx am 29. November 2012 welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch die/ den für die Erschienene Bevollmächtigte(n) der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben, wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

### Erster Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einhundertzwölftausend US Dollar (USD 112.000,-) zu erhöhen, sodass das gegenwärtige Gesellschaftskapital in Höhe von derzeit einer Million neunhundertundfünftausendsechshundert US Dollar (USD 1.905.600,-), bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares und einer Million achthundertsechszigtausendsechshundert (1.886.600) MRPS auf zwei Millionen siebzehntausendsechshundert US Dollar (USD 2.017.600,-) durch die Ausgabe von einhundertzwölftausend (112.000) MRPS mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) erhöht wird.

### Zeichnung und Zahlung

Darauf erklärt die vorgenannte Constellation Software Inc., Niederlassung Luxemburg, hier vertreten wie vorwähnt, einhundertzwölftausend (112.000) MRPS zu zeichnen, mit jeweils einem Nominalwert von einem US Dollar (USD

1,-), deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Geldeinlage in Höhe von elf Millionen zweihunderttausend US Dollar (USD 11.200.000,-), dem Equivalent von acht Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 8.400.000,-) welches sich aus dem auf der Internetseite von Oanda.com aufgeführten USD/EUR Wechselkurs vom 24. Januar 2013 von 0,75 Euro zu einem US Dollar ergibt.

Der Gesamtwert der Einlage in Höhe von elf Millionen zweihunderttausend US Dollars (USD 11.200.000,-) wird wie folgt zugeteilt:

- (i) siebenundzwanzigtausendsechshundert US Dollar (USD 112.000,-) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft;
- (ii) elf Millionen sechsundsiebzigtausendachthundert US Dollar (USD 11.076.800,-) als Ausgabeagio den Kapitalrücklagen der Gesellschaft, welche an die MRPS gebunden sind; und
- (iii) elftausendzweihundert US Dollar (USD 11.200,-) den gesetzlichen Rücklagen der Gesellschaft.

Das Bestehen und der Wert der Geldeinlage wurden jeweils dem unterzeichnenden Notar dargelegt.

#### *Zweiter Beschluss*

Als Konsequenz des ersten Beschlusses, beschliesst die Einzelgesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen siebzehntausendsechshundert US Dollar (USD 2.017.600,-) bestehend aus neunzehntausend (19.000) Ordinary Shares mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-) und einer Million neunhundertachtundneunzigtausendsechshundert (1.998.600) MRPS mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1,-), jeweils Namensanteile, die vollständig gezeichnet und einbezahlt sind. Alle MRPS, die von der Gesellschaft emittiert worden sind, sind rückkaufbare Anteile. Die MRPS sind mit den gleichen Stimmrechten wie die Ordinary Shares versehen."

#### *Dritter Beschluss*

Die Einzelgesellschafterin beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft und/ oder jedem Angestellten von SGG Luxembourg S.A. die Befugnis einzuräumen, für die Gesellschaft die Eintragung der hiermit ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister der Gesellschaft zu veranlassen.

#### *Kostenschätzung*

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise EUR 4.300,-.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WITTEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2013. Relation: LAC/2013/5656. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. Februar 2013.

Référence de publication: 2013029718/139.

(130036361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

#### **Eurtrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034149/10.

(130041963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 19.076.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.03.2013.

Pour: FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013034164/16.

(130042281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**Nonko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8127 Bridel, 19, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 95.552.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le premier février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Madame Didjatou AMINOU, née le 28 mars 1969 à Maroua (Cameroun), demeurant à Cotonou (République du Bénin) Lot 112 ON GO NIMA, propriétaire des soixante-deux (62) actions (ci-après dénommée «l'Actionnaire Unique»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société "Nonko S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-8127 Bridel, 19, Op der Dresch, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1034 du 7 octobre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 95 552.

Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) divisé en soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,-EUR) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'actionnaire unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs seront réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la dissolution et liquidation de la société seront considérées comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres aux porteurs des actionnaires de la société dissoute.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'ancien siège social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

46512

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent soixante-dix euros (870,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06/02/2013. Relation: LAC/2013/5735. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28/02/2013.

Référence de publication: 2013030005/53.

(130036223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**First Web S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 74.162.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034166/9.

(130041968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**GGs+ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Stee.

R.C.S. Luxembourg B 134.012.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034187/9.

(130042149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.746.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034332/9.

(130041866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**PwC's Accelerator, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.844.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034333/9.

(130041945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---